



## **POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2019 DU CEA PARIS-SACLAY**

Le centre CEA Paris-Saclay, engagé dans une dynamique de développement durable commune aux sites de Saclay et de Fontenay-aux-Roses, a montré ces deux dernières années sa volonté et sa résolution pour maintenir ses activités en condition opérationnelle et sûre dans le respect de la préservation de notre environnement. Dans cette perspective, je souhaite que nous soutenions nos efforts pour un engagement marqué en faveur de la gestion durable des ressources naturelles, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique. A ce titre, j'encourage fortement les unités opérationnelles, fonctionnelles et de support ainsi que l'ensemble des salariés du Centre Paris-Saclay à poursuivre en 2019 la mise en œuvre d'une politique environnementale du centre inscrite dans la continuité de 2017 et 2018 en favorisant une dynamique d'amélioration continue fondée sur :

- Le renforcement des performances environnementales par une baisse marquée des consommations de matières et d'énergie, des impacts des rejets liquides et atmosphériques, des déchets conventionnels tout en augmentant leur part valorisable,
- le respect des exigences réglementaires au travers de revues environnementales périodiques et du déploiement d'un système de management environnemental (SME) commun aux deux sites,
- l'harmonisation et l'optimisation de la surveillance environnementale par des méthodes d'évaluation adaptées pour prévenir les risques environnementaux quelle que soit leur nature,
- la mise en œuvre des actions inscrites annuellement au programme de management environnemental et notamment celles relatives à la prévention des pollutions,
- la sensibilisation de l'ensemble des personnels sur les aspects environnementaux liés à leurs déplacements et leurs activités,
- la communication en interne des performances environnementales atteintes,
- la communication vers l'externe des résultats de la surveillance chimique et radiologique des sites et des impacts associés.

Cette politique environnementale s'appuie sur une attitude constructive d'écoute et de dialogue avec l'ensemble des parties intéressées ; les salariés, les administrations concernées, les riverains, les collectivités locales et les Commissions locales d'information (CLI) de chaque site. Sa réussite requiert une adhésion et un engagement fort de la part de chacun, y compris des personnels d'entreprises extérieures intervenant sur les sites.

Je m'engage à veiller au maintien des ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette politique, au déploiement des objectifs et à l'amélioration continue du système de management intégré.

Mars 2019  
Michel **BEDOUCHA**  
Directeur du CEA/PARIS-SACLAY